

2024-01-31

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Liens: [Infographies](#) [NBB.Stat](#) [Information générale](#)

Nouvelles statistiques sur les paiements : les opérations sans contact et mobiles sont ancrées dans les habitudes des Belges

- **Les transactions par carte restent la forme la plus populaire de paiement numérique ; deux tiers des opérations aux terminaux de paiement sont réalisées sans contact.**
- **Les paiements par virement représentent le montant le plus élevé et sont souvent effectués sur un appareil mobile.**
- **L'authentification forte du client est utilisée pour 80 % du montant des paiements électroniques par carte et des virements, ce qui contribue à prévenir la fraude en matière de paiements.**

La Banque nationale met aujourd'hui de nouvelles statistiques sur les paiements à la disposition du grand public dans sa base de données en ligne. Celles-ci contiennent une mine d'informations sur le comportement des Belges en matière de paiements. Les données collectées pour l'année 2022 et le premier semestre de 2023 couvrent environ 8,5 milliards de transactions pour une valeur totale de plus de 13 000 milliards d'euros.

La carte est le moyen de paiement le plus utilisé et les virements représentent le montant le plus élevé

Les paiements par carte représentent plus de la moitié du nombre de transactions numériques, suivis des virements (une opération sur trois) et des domiciliations (une sur dix). Le montant moyen d'un paiement par carte est d'environ 40 euros, tandis que les virements sont principalement utilisés pour des paiements plus importants (plus de 4 600 euros en moyenne), et ce tant par les particuliers que par les entreprises. Ainsi, les virements constituent plus de 90 % du montant total des paiements numériques.

Les paiements mobiles et sans contact sont populaires

Les virements sont très majoritairement effectués par voie électronique et près de sept sur dix le sont à l'aide d'une application de paiement mobile (par exemple Payconiq). Les applications bancaires sont le deuxième outil le plus utilisé pour effectuer des virements.

Pour les paiements par carte, les applications de paiement mobiles sont moins bien implantées. Plus de 80 % des paiements électroniques par carte ont lieu au moyen d'un terminal physique chez le détaillant ou le commerçant. Près de deux tiers de ces opérations sont effectuées sans contact, autrement dit sans contact physique entre la carte et le terminal de paiement.

Les virements instantanés sont utilisés pour des montants plus faibles

Avec les virements instantanés, les paiements arrivent sur le compte du bénéficiaire en quelques secondes. Ils représentent près de 15 % des virements électroniques, mais ne sont pour l'instant utilisés que pour des montants relativement faibles (environ 840 euros en moyenne).

La sécurité avant tout

Les paiements numériques sont de plus en plus simples à réaliser. Dans le but de prévenir la fraude en matière de paiements, il est important de mettre en place les mesures de sécurité nécessaires avec des méthodes d'authentification forte des clients. Celles-ci consistent à demander au donneur d'ordre de s'identifier, par exemple en saisissant un code PIN ou un code généré par un lecteur de carte, ou encore par reconnaissance faciale ou d'empreintes digitales.

L'authentification forte est utilisée pour près de 80 % du montant des opérations électroniques par carte et des virements. Cette méthode n'est par exemple pas utilisée pour les petits paiements par carte sans contact.

Payer dans le monde entier

Les statistiques sur les paiements incluent aussi les opérations effectuées dans ou vers des pays étrangers. Plus d'un paiement électronique par carte sur dix réalisé à un terminal chez un détaillant ou un commerçant a lieu en dehors du territoire national, tandis que plus de la moitié de ceux effectués à distance (par exemple en ligne) ont un bénéficiaire étranger.

Diminution du nombre de retraits, mais augmentation des montants retirés en une fois ?

Si les transactions numériques gagnent du terrain, une partie des Belges privilégient encore les paiements en espèces. Les données relatives à ceux-ci ne sont pas incluses dans les statistiques sur les paiements, vu que les prestataires de services de paiement ne les enregistrent pas. En revanche, les retraits en espèces y figurent bien.

Les Belges ont effectué plus de 190 millions de retraits sur le territoire belge en 2022 et au premier semestre de 2023, pour un montant total de quelque 31 milliards d'euros. Au cours du premier semestre de 2023, le montant moyen retiré a été plus élevé qu'à la même période l'année précédente (172 euros, contre 150 euros). Cependant, le nombre de distributeurs automatiques de billets (DAB) est en constante diminution. À la mi-2023, seuls 4 381 DAB disposant d'une fonction de retrait d'espèces étaient recensés.

La sécurité des paiements dans un contexte international

La Banque nationale veille à la fluidité et à la sécurité des paiements et suit de près l'évolution des systèmes et des instruments de paiement. Depuis 2022, elle collecte beaucoup plus de statistiques sur les opérations de paiement traitées par les prestataires belges de services de paiement. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'une initiative européenne visant à produire des données harmonisées pour tous les pays de l'Union européenne.

Liens

[NBB.Stat](#)

[ECB Data Portal](#) et [interactive dashboard](#)